

ASPTT

FEDERATION  
OMNISPORTS  
*cultivons vos envies*

# EVOLUTIONS DES RÈGLES RELATIVES AU CERTIFICAT MÉDICAL

---

**SAISON 2023-2024**

# CHANGEMENTS A COMPTER DU 06/11/2023

---

**△ Sur décision du Bureau Fédéral du 18/10/2023 après avis de la Commission Médicale, il a été décidé d'apporter des changements quant aux règles relatives à la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence PREMIUM.**

Concrètement, le certificat médical ne sera nécessaire que dans 2 cas de figures :

- + Le futur licencié souhaite pratiquer une discipline « à contraintes particulières »
- + Le futur licencié répond « oui » à l'une des questions du questionnaire de santé

Ces changements s'appliquent dès le 06 novembre 2023.

# INTRODUCTION / LEXIQUE

---

- + Ce document vous permettra de connaître les conditions de délivrance des licences ASPTT.
- + **CM = Certificat médical** : Le certificat médical est un document établi par un médecin autorisant une personne à pratiquer un ou plusieurs sports après avoir établi le diagnostic du patient.
- + **QS = Questionnaire de santé** : Le questionnaire de santé permet de savoir si le pratiquant doit fournir un certificat médical afin de renouveler une licence sportive. Si la réponse à toutes les questions est « non », alors le pratiquant doit cocher sur le bulletin la phrase qui atteste qu'il a répondu « non » à chacune des questions. Le bulletin d'adhésion fait foi, le questionnaire n'a pas besoin d'être collecté par le club. Si le pratiquant répond « oui » à une des questions, alors il devra fournir un certificat médical.

# CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES LICENCES

Catégorie		Conditions de délivrance des licences ASPTT	Disciplines présentant des contraintes particulières
LICENCE PREMIUM	MINEURS	Questionnaire de santé mineurs, si au moins une réponse « oui » à l'une des questions alors certificat médical	Certificat médical chaque année
	MAJEURS	Questionnaire de santé majeurs, si au moins une réponse « oui » à l'une des questions alors certificat médical	
LICENCE EVENEMENTIELLE		Pas de certificat médical et de questionnaire de santé demandés. Néanmoins, l'organisateur de l'événement ASPTT informe le pratiquant des risques inhérents à la pratique sportive et l'invite à consulter un médecin en cas de doute quant à sa capacité à participer à l'événement. Il doit également informer l'adhérent de la possibilité de souscrire à cette licence dont l'option assurance « dommages corporels ».	
LICENCE ACCESS		Réglementé par les fédérations délégataires	

# DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

---

Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières sont :

- Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :
  - + La plongée subaquatique y compris souterraine ;
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
- Les disciplines motonautiques.

# EXEMPLES

---

- Victor a 6 ans et souhaite pratiquer du kidiSPORT au sein de l'ASPTT proche de chez lui. Il remplit le questionnaire de santé type destiné aux mineurs avec ses parents auquel il répond « oui » à l'une des questions. Pour obtenir sa licence PREMIUM, il doit donc fournir un certificat médical.
- Louise a 25 ans et souhaite reprendre le Parkour au sein de son ASPTT après une pause de 2 ans. Elle répond « non » à toutes les questions du questionnaire de santé destiné au majeur et n'a donc pas à fournir de certificat médical pour obtenir sa licence PREMIUM. Elle doit simplement cocher la case dédiée sur son bulletin d'adhésion pour obtenir de nouveau sa licence PREMIUM.
- Bernard a 56 ans et souhaite renouveler son adhésion à la section cyclotourisme de son ASPTT. En répondant « oui » à l'une des questions du questionnaire de santé destiné au majeur, il doit fournir un certificat médical pour obtenir le renouvellement de sa licence PREMIUM.